

Québec, le 23 octobre 2024

Monsieur Simon Jolin-Barette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 18 septembre dernier, la députée de Sherbrooke déposait l'extrait d'une pétition signée par 1116 personnes demandant au gouvernement du Québec de maintenir la vocation jeunesse de l'École Le Goéland et d'accorder la dérogation permettant la scolarisation des jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans.

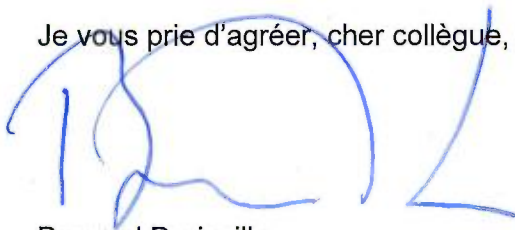
Nous sommes conscients que la mission de l'école Le Goéland est importante et répond à un besoin pour certains élèves. Depuis l'envoi de la lettre par le ministre à l'école concernant leur approbation d'école 240 et l'importance de respecter les encadrements en vigueur, il a été porté à notre attention que cette situation concernerait aussi d'autres écoles.

Dans cette optique, nous avons décidé qu'il était souhaitable de travailler plus largement avec les CSS et les écoles concernées afin de bien comprendre les modèles qu'ils ont mis en place et les analyser afin de déterminer si des solutions sont envisageables, notamment au regard des enjeux d'encadrements législatifs, qui se sont posés dans la situation spécifique du Goéland.

En attendant les recommandations du comité de travail administratif, il a été décidé de prolonger l'approbation pour l'école Le Goéland, jusqu'en juin 2026.

Évidemment, l'intérêt et la réussite des élèves est placé au cœur de cette démarche.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Bernard Drainville